



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



La déléguée adjointe

Monsieur le Préfet  
Préfecture de Guadeloupe  
Rue Lardenoy  
97109 Basse-Terre

Basse-Terre, le 15 juillet 2021

**Objet :** Avis du Conservatoire du littoral – Concession du DPM – régularisation d'une base nautique au lieu-dit Pointe le Boyer à Sainte-Rose

Monsieur le Préfet,

Vous avez saisi le Conservatoire du littoral concernant le projet de régularisation d'une base nautique au lieu-dit Pointe le Boyer à Sainte-Rose. L'emprise de ce projet est située sur une section de domaine public maritime ne relevant pas du Conservatoire du littoral. L'Etablissement n'a pas non plus pour projet de se voir affecter ce foncier.

Ainsi, le Conservatoire du littoral n'émet pas d'avis formel sur ce projet.

Toutefois, l'Etablissement est affectataire des ilets faisant face à la Pointe le Boyer. La commune de Sainte-Rose, dans le cadre d'une convention, assure la gestion de ces sites. Ces ilets, situés en limite de zone cœur du Parc National de la Guadeloupe, présentent des caractéristiques naturelles et paysagères remarquables. Le Conservatoire du littoral invite donc les parties prenantes de ce projet à assurer la meilleure coordination possible avec les établissements publics en charge de la protection des milieux naturels, pour limiter les impacts liés aux activités nautiques sur les milieux terrestres et marins attenants.

Vous souhaitant bonne réception du présent avis je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Marie-Aurore ADROVER-MALNOURY**

  
**CONSERVATOIRE DE L'ESPACE  
LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES**  
Rue Alexandre BUFFON  
Circonvallation  
97100 BASSE-TERRE  
Tél.: 0590 81 04 58  
Email : [guadeloupe@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:guadeloupe@conservatoire-du-littoral.fr)